



Lettre recommandée avec AR : LP 3E 000 276 4080 7

Metz, le 13 septembre 2019

Monseigneur Jean-Christophe LAGLEIZE
Président de l'association Caritas Moselle
6 B, boulevard Paixhans
57000 Metz

Monsieur le Président, *Monseigneur*

L'objet de la présente lettre est de tenter une ultime démarche de rapprochement entre nos deux associations, Carrefour et Caritas Moselle, dans le respect des droits de chacune d'elles mais en considération de la place spécifique de l'association que je préside dans l'histoire des institutions sociales de la ville de Metz et du département de la Moselle.

Un mur d'incompréhension s'est malheureusement érigé entre nous et je constate que nos Conseils respectifs n'ont pas réussi, sous la foi de la confidentialité des courriers échangés entre avocats, à établir un dialogue propre à aboutir à une solution.

Ce dialogue me paraît pourtant indispensable, ne serait-ce que parce que nos points de vue respectifs seront nécessairement débattus devant le Tribunal en cas de saisine de la juridiction compétente pour connaître de l'exécution des menaces réitérées d'expulsion proférées cet été par l'avocat de Caritas à l'encontre de l'association Carrefour. Et alors que le débat juridique est loin d'être épuisé comme en témoignent les échanges entre nos avocats, dont vous n'avez certainement pas manqué de prendre connaissance.

Les propositions que nous avons formulées pour sortir du litige qui nous oppose nous sont dictées par la réglementation applicable en matière de financement des institutions sociales à laquelle nous ne pourrions pas nous soustraire.

C'est pourquoi je me permets de renouveler ma demande d'une rencontre directe pour vous présenter de manière officielle les diverses solutions qui ont été soumises en vain à l'appréciation de Caritas Moselle qui, par le biais de son Conseil, les a toutes écartées sans la moindre discussion.

Ma demande d'aujourd'hui est la poursuite normale et légitime des négociations que vous aviez vous même appelées de vos vœux lors de notre entretien du 21 septembre 2018 et qui, de fait, n'ont pas eu lieu, comme le rappelle fort justement notre avocat dans le courrier officiel qu'il a adressé à son confrère représentant Caritas Moselle le 31 juillet 2019.

Notre seul but est de permettre à l'association Carrefour de poursuivre la mission de service public qu'elle assure depuis 1945 et qui a été étendue par la reprise des activités et de l'œuvre de l'Orphelinat St Joseph, en 1977, dans le respect des intérêts de l'actuel propriétaire des lieux.

En espérant que cette ultime démarche trouvera un écho favorable, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Yvon Schléret
Président de l'association Carrefour